

A la suite d'un texte que vous avez fait passer à chaque praticien, je vous ai répondu en vous disant que décidément « vous étiez très mauvais ».
A ma grande surprise vous m'avez demandé les raisons de ce jugement. Malheureusement je pense que votre action nuit à la profession, tout simplement!

Contrairement à nos 15.000 adhérents

Je suis un praticien en fin de carrière **Ce sont ceux qui râlent le plus ... perso , j'ai 61 ans et encore pas mal d'enthousiasme** et pendant toute ma vie professionnelle la CNSD a eu seule la représentativité nécessaire à une action syndicale efficace.

Quel est le constat?

Les professionnels n'ont plus les moyens d'assurer des soins convenables au tarifs imposés par la sécurité sociale et cela depuis plus de 10 ans. **C'est pourquoi la CNSD a tout fait pour conserver les honoraires libres sur la prothèse, liberté sans laquelle nous ne pourrions assurer notre mission de service public dans un contexte de sécurité qualité**

Expliquez moi où se trouve votre efficacité syndicale. **Dans votre niveau de revenu ?**

Il ne vous reste plus qu'à nous contraindre sur la prothèse pour achever votre oeuvre!

Vous allez y parvenir j'en suis persuadé! **Vous êtes surtout mal informé**

Toute nouvelle annonce est celle d'une obligation supplémentaire, **Ce n'est pas la CNSD qui fait les lois ...** la plupart du temps totalement inapplicable, tout le monde s'en rend compte, y compris les praticiens travaillant pour la sécurité sociale.

Curieusement vous assimilez toute contrainte nouvelle dans notre exercice soit à une avancée pour la profession dont vous vous glorifiez, soit à une victoire de votre part puisqu'elle nous aurait évité le pire! **C'est votre interprétation ; nous n'essayons à chaque nouvelle contrainte que d'amortir le coup ou de l'anticiper, pour exemple le rapport de l'IGF qui propose que le patient paye directement le labo de prothèse de son choix ; quelle défense aurions nous sans le devis légal conventionnel en place depuis 2012 ?**

Cela ne suffit pas : vous nous présentez aujourd'hui la CCAM comme étant une immense victoire de la CNSD!

Vous en revendiquez même la pérennité!

C'était le seul moyen d'obtenir des revalorisations.

Là je m'incline : nomenclature incompréhensible, logiciels affolés, bogs innombrables, impossibilité de codifier sans informatique, diminution des remboursements, et impossibilité d'expliquer à nos patients médusés ce que nous inscrivons sur nos factures!
Vous frappez très fort!

Et vous êtes contents de vous!

Quand j'ai commencé ma carrière la dentisterie française était reconnue pour son excellence, je suis triste de voir ce que vous avez fait de notre exercice professionnel!

Vous aurez été les bâtisseurs heureux et méticuleux de notre déclin!

Soyez gentils, pour une ultime et dernière fois, « évitez nous le pire » : cessez de vous occuper de nous, laissez nous travailler!

Sans la "politique du pire" de la CNSD, votre revenu serait inférieur de 30 à 40% de l'actuel , si nous n'avions pas combattu et aménagé les mesures décidées à notre rencontre.

Le refus de négocier est ce qu'il y a de pire actuellement car il suffit d'une loi pour nous contraindre

Je suis en vacances ; je vous en souhaite de bonnes si vous avez encore les moyens d'en prendre ...

Rémi Marchand Secrétaire Général Adjoint CNSD

